

C. H. S. du 14/04/2006

I) Approbation du PV du 18/10/2005

Unanimité.

II) Bilan du CHS 2005 (formation et contrat vérification électrique)

Il avait été décidé lors du précédent CHS de soumettre à une entreprise unique, en l'occurrence NORISKO, l'entretien et la vérification électrique.

Toutes les directions ont conclu les contrats avec cette entreprise, ce qui va entraîner des coûts moindres pour ces vérifications régulières.

Aucun commentaire particulier n'a été apporté, toutes les décisions préalables ayant été soumises à l'accord de l'ensemble des représentants du CHS.

III) Orientations nationales de la DPMA

3 axes prioritaires ont été décidés en CHSM pour 2006 :

L'amiante : tous les locaux administratifs doivent avoir fait l'objet d'une étude de désamiantage.

La prise en compte des conditions de travail : Il doit être tenu compte de l'installation cohérente des locaux lors de travaux de restructuration, et l'ergonomie du matériel doit être optimisée.

La formation des membres du CHS : en 2005, une première formation a eu lieu, et une formation complémentaire de 2 jours devrait intervenir au cours de cette année.

IV) Visites de l'IHS

En début d'année, M. RENDA a effectué la visite de 2 gros postes du département (Hôtel des Impôts et TG du Lot).

De nombreuses remarques ont été formulées par ses soins. Il convient aux directions d'assurer les travaux qui s'imposent afin de diminuer les risques potentiels soulevés par l'IHS.

V) Intervention du médecin coordinatrice régionale

La présence de Mme Moulène était justifiée pour 2 raisons notables.

Elle annonça tout d'abord la nomination au 1^{er} juin 2006 du docteur Christine DUOLE comme médecin de prévention dans le Lot, à temps partiel (1 jour et demi par semaine). Sa priorité sera d'abord d'effectuer les visites médicales annuelles obligatoires.

La deuxième raison de la présence du médecin coordinateur consistait en une sensibilisation à l'éventuelle pandémie de grippe aviaire. Un plan de crise est d'ores et déjà établi au plan national dont le préfet est chargé de l'application.

VI) Propositions d'actions pour 2006

Sur un budget de 46422 euros, il a été décidé de ne pas affecter la totalité aux directions.

La somme de 15136 euros est mise en réserve en vue d'éventuelles améliorations en matière d'éclairage ; ce point faisant partie des orientations souhaitées par le CHS du Lot.

Les 31286 € restant sont affectés en priorité à la sécurité incendie (signalisation et formations) et à l'amélioration des conditions de travail.

VII) Questions diverses

Le 26 avril prochain, un groupe de travail se réunira pour la présentation des plans des futurs pôles sur le site de Cahors :

Pôle d'expertise et de contrôle

Pôle d'enregistrement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.